

RÉSUMÉ DES DROITS DES INVESTISSEURS

1. Objet du document

Conformément au Règlement (UE) 2019/1156 visant à faciliter la distribution transfrontalière des organismes de placement collectif, le présent document a pour objectif de résumer les principaux droits des investisseurs dans les fonds d'investissements pour lesquels BLI - Banque de Luxembourg Investments (« **BLI** ») agit en qualité de société de gestion respectivement de gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (les « **Fonds** »).

Les Fonds peuvent revêtir une forme contractuelle (fonds commun de placement ou « **FCP** ») ou une forme sociétale (société d'investissement à capital variable ou « **SICAV** »). Sauf mention contraire, les droits résumés dans le présent document s'appliquent à ces deux types de Fonds.

2. Résumé des droits des investisseurs

- ❖ **Droit de recevoir des informations** :
Tout investisseur a le droit de recevoir certaines informations relatives aux Fonds. Des informations détaillées figurent dans le prospectus desdits Fonds.
- ❖ **Droit de participer et de voter aux assemblées générales des actionnaires (uniquement pour les SICAV)** :
Tout investisseur enregistré dans le registre des actionnaires d'un Fonds recevra une convocation à participer aux assemblées générales des actionnaires du Fonds, selon les modalités précisées dans le prospectus du Fonds. Tout investisseur d'un Fonds qui n'est pas enregistré dans le registre des actionnaires du Fonds a le droit de recevoir une convocation aux assemblées générales des actionnaires du Fonds en question en faisant la demande auprès du Fonds ou de BLI et en démontrant sa qualité d'actionnaire du Fonds.
Toute personne démontrant sa qualité d'actionnaire d'un Fonds dispose du droit de participer en personne ou par procuration aux assemblées générales des actionnaires du Fonds et d'y voter.
- ❖ **Droit de demander la conversion et/ou le rachat des actions/parts** :
Tout investisseur d'un Fonds peut soumettre des ordres de rachat et de conversion de ses actions ou parts détenues dans le Fonds auprès de l'agent de registre et de transfert concerné, selon les modalités et endéans les limites indiquées dans le prospectus du Fonds.
- ❖ **Droit à la protection des données personnelles** :
Tout investisseur d'un Fonds dispose de droits à l'égard du traitement de ses données personnelles par BLI, conformément aux dispositions réglementaires applicables, y compris un droit d'accès et de rectification. Un descriptif de ces droits est repris dans le prospectus des Fonds et dans la Déclaration de confidentialité des données disponible sur le site de BLI : www.bli.lu.
- ❖ **Droit d'introduire des plaintes** :
Tout investisseur d'un Fonds a le droit d'introduire une plainte auprès de BLI pour faire reconnaître un droit ou redresser un préjudice que l'investisseur a subi en rapport avec son investissement dans le Fonds. Une copie de la procédure de traitement des plaintes (*complaints handling policy*) est disponible gratuitement au siège de BLI pendant les heures d'ouverture normales et consultable sur le site de BLI : www.bli.lu.

3. Informations légales

Le présent document est mis à votre disposition par BLI conformément à une exigence réglementaire et ne peut être qualifié de communication publicitaire.

La présentation des différents droits dans ce document ne peut être considérée comme exhaustive et le bénéfice effectif de ces droits peut être soumis à des conditions indiquées dans le prospectus respectivement dans le document constitutif des Fonds concernés.

Toute souscription dans un Fonds reste soumise à la consultation préalable du prospectus de ce Fonds, du dernier rapport annuel ou semestriel et du Document d'Informations Clé (KID). Ces documents sont disponibles gratuitement au siège de BLI pendant les heures d'ouverture normales et consultables sur le site internet de BLI : www.bli.lu.

BLI se réserve le droit d'adapter les informations contenues dans ce document sur base des évolutions des Fonds et/ou des dispositions réglementaires applicables.

Toute reproduction de ce document est soumise au consentement écrit et préalable de BLI.